

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 16 décembre 2009

Nombre de membres en exercice: 19

Présents : 14

Jean Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Michel CENARD, Ghislaine BEAUNIEUX, Marie Christine MARIE, Philippe LAMY, Frédéric MARCO, Patrick ALLIET, Odile AUFFRAY, Suzanne FAELCHLIN, Denise LETUPPE, Elizabeth MARIE, Patricia ROSALIE, Catherine VAUTIER.

Votants : 18 Yves LESIEUX donne pouvoir à G. BEAUNIEUX, Dominique LOSAY donne pouvoir à MC MARIE, Gilles CHAPELIERE donne pouvoir à F. MARCO, G. SCHOPP donne pouvoir à JM GILLES

Secrétaire de séance : P. ROSALIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Vote des restes à réaliser 2010.
- Tarifs des services Enfance-Jeunesse - dégressivité des familles.
- Avenant au contrat d'assurance SMACL : véhicule John Deere

Les membres du conseil municipal l'y autorisent à l'unanimité.

I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2009

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Communication des décisions du Maire

Sans objet.

III) Création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet (13/35h) et suppression du poste (27/35h)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à compter du 1er janvier 2010, la création d'un poste d'adjoint technique 2^eme classe à temps non complet (13/35H semaine) et la suppression du poste d'adjoint technique 2^eme classe à temps non complet (27/35H semaine) suite à la demande de l'agent de modifier sa durée hebdomadaire de service.

Avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Calvados le 1er décembre dernier.

Vote à l'unanimité

IV) Adhésion de la commune de COURSEULLES SUR MER au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen (RESEAU)

Par délibération en date du 27 octobre 2009, le comité syndical a donné un avis favorable à l'adhésion de la commune de COURSEULLES SUR MER, suite aux problèmes rencontrés par celle-ci pour garantir la qualité de l'eau.

Conformément aux articles L5211-18 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant à chaque collectivité membre de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de COURSEULLES SUR MER au RESEAU.

V) Convention entre l'Office Municipal des Loisirs de GENNEVILLIERS et LION SUR MER : mise à disposition de bungalows pour les locations saisonnières 2010

Cette convention est établie pour l'année 2010, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. La commune de LION SUR MER s'engage à mettre un allotement de 3 bungalows à disposition de l'OML en vue d'y organiser des séjours de vacances destinés à ses adhérents. En contrepartie, l'OML s'engage à programmer gratuitement ledit village-vacances dans sa brochure – vacances des saisons concernées. Les tarifs appliqués sont ceux votés par le conseil municipal pour la location des gîtes de mer.

VI) Budget de la commune 2009 : décision modificative N°6

Vu le budget primitif 2009, les décisions modificatives et les engagements en cours, Il est proposé au conseil municipal de procéder sur le budget COMMUNE, aux modifications budgétaires suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
Opération non indiv	040	21350 Travaux en régie (D)		50 000,00 E
	23	2315 Installations, matériel et outillage techniques (D)	50 000,00 E	
----- -----	011	60632 Fournitures de petits équipements (D)		50 000,00 E
----- -----	042	722 IMMOBILISATIONS CORPORELLE (R)		50 000,00 E

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Arrivée de Madame Marie-Christine MARIE à 18h50

VII) Avance sur la subvention 2010 – Office de Tourisme

Vu les difficultés de trésorerie rencontrées par l'association et afin d'éviter la cessation de paiement et considérant le programme conséquent d'animations estivales tout au long de l'année, la présidente de l'office de tourisme sollicite une avance sur subvention de 15 000€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité (Madame MC MARIE et Madame C. VAUTIER ne prennent pas part au vote).

VIII) Détermination des tarifs de droits de place, salles communales et concessions de cimetière pour l'année 2010 + demande du « Tennis d'Angelo – Ferrari – VILLEPARISIS », location de terrains municipaux

La commission Finances ne s'étant pas réunie pour en discuter, il est proposé de maintenir les tarifs votés en 2009 jusqu'au 31 mars 2010 et de proposer de nouveaux tarifs lors du vote du budget primitif communal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Demande du « Tennis d'Angelo – Ferrari – Villeparisis ». Cette association souhaiterait louer les terrains de tennis municipaux extérieurs, soit deux terrains à raison de 3 heures le matin et 3 heures l'après midi, du 18 au 30 juillet 2010. Monsieur LAMY, après s'être renseigné sur les tarifs alentours, propose un total de 600€ pour la période soit 50€/jour.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

IX) Présentation du projet « Aménagement de sécurité et bassin de rétention eaux pluviales – Avenue de Blagny » et demande de subvention aux différents organismes publics

La commune de Lion sur mer a engagé en 2009 les études concernant la réalisation de travaux de mise en valeur et de mise en sécurité de l'avenue de Blagny, section de la route départementale N°221. Cette route permet de rejoindre le littoral et est une artère très fréquentée en période estivale. Ces travaux de voirie ont pour objectif la sécurité routière aux abords des écoles, l'amélioration du confort des riverains et également la création d'un cheminement piéton et cyclable. Coût prévisionnel des travaux : 630 000€HT.

Il est également prévu la réalisation d'un ouvrage de rétention d'eaux pluviales en amont de la zone urbaine, le long de la route départementale. Ces travaux ont pour objectif de résoudre les dysfonctionnements recensés actuellement sur les aménagements hydrauliques de la commune. Coût prévisionnel des travaux : 630 000€HT.

Compte tenu de la nature de cette opération (routes départementales), Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Calvados au titre du fonds de concours, des bordures de trottoirs et des amendes de police. Une demande sera également faite auprès de Monsieur le Député dans le cadre de la réserve parlementaire ainsi qu'à l'Agence de l'Eau Seine – Normandie dans le cadre des travaux d'aménagement d'eaux pluviales.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et sollicite les fonds de concours et subventions présentées ci-après.

X) Avenant au contrat NCI

En raison du contrat de location gérance du matériel informatique de l'école publique allant jusqu'au 30 avril 2010, il est proposé de prolonger le contrat de location gérance du matériel de la mairie afin que les deux contrats se terminant ensemble, les services puissent relancer un appel d'offres globalisant le matériel des deux bâtiments communaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

XI) Restes à réaliser 2010

En fin d'année, un certain nombre de dépenses engagées au titre de l'exercice budgétaire 2009 n'ont pas fait l'objet d'un mandatement, faute pour la commune d'avoir reçu les factures correspondant à la réalisation des prestations. Aussi, afin de pouvoir régler les montants afférents à ces différentes opérations au cours du premier trimestre 2010, il convient d'établir une liste des dépenses et des recettes qui restent à réaliser sur l'exercice 2009 et qui doivent, théoriquement être mandatées avant que ne soit voté le Budget Primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste des restes à réaliser qui lui est soumise. Il autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

XII) Tarifs Enfance – Jeunesse – Précision sur la dégressivité

Il est précisé, par rapport aux tarifs « enfance – jeunesse », la dégressivité par enfant se lit « par membre d'une même famille » et non pas « par présence journalière des enfants ».

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

XIII) Avenant au contra SMACL : ajout du véhicule John Deere et benne Mercedes

Le présent avenant a pour objet l'adjonction du véhicule Gator –John Deere acheté par la commune cette année (mise en service : 21 juillet 2009) et la benne Mercedes (mise en service : 13 octobre 2008).

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

SIGNATURES

<u>M.GILLES</u>	<u>M. GOUVENAUX</u>	<u>M.CENARD</u>	<u>Mme BEAUNIEUX</u>
<u>Mme MARIE M.C</u>	<u>M.LESIEUX</u>	<u>Mme AUFFRAY</u>	<u>Mme FAELCHLIN</u>
<u>M. HEAUME</u>	<u>M.CHAPELIERE</u>	<u>M.ALLIET</u>	<u>M.LAMY</u>
<u>Mme LETUPPE</u>	<u>M.LOSAY</u>	<u>Mme MARIE E.</u>	<u>Mme ROSALIE</u>
<u>M.MARCO</u>	<u>M.SCHÖPP</u>	<u>Mme VAUTIER</u>	